

Département de la Manche  
Arrondissement de Saint-Lô  
Canton de Condé-sur-Vire

## Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

### PROCES-VERBAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle annexe de la commune déléguée de Saint-Jean-des-Baisants sous la présidence de Marie-Pierre FAUVEL, Maire de la commune de Saint-Jean-d'Elle

**Présents** : Marie-Pierre FAUVEL, Maurice LEPLATOIS, Muriel TILLARD, Jérôme LEBAS, Hélène ALIX, Josette BRUNET, Rachel DE FLORES, Elise DEBROISE GAUTIER, Marie-Hélène GOSELIN, Karina DRIEU, François EVRARD, Bernard HOUSSIN, Rachel LEBEHOT, Venceslas LECONTE, Carole MARGUERITE, Marie-Claude MARIE, Isabelle MOUCHEL, Magali NORMAND

**Absents excusés** : Stéphane COTIGNY, Bertrand LALOY (donne pouvoir à Jérôme LEBAS), Michel HERVIEU (donne pouvoir à Marie-Pierre FAUVEL), Jean-Philippe RIGOT

**Absents non excusés** : Dominique PICQUENARD

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et constate que le quorum est atteint.

En préambule, elle annonce que Céline LECOUSTAY a remis sa démission du conseil ce jour même. Jean-Philippe RIGOT, le suivant sur la liste, la remplace immédiatement. Il est excusé ce soir en raison du court délai pour s'organiser.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des conseils du 23 janvier et du 29 janvier 2024
- 1- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)
- 2- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Saint-Lô Agglo pour des travaux d'entretien d'équipements sportifs communautaires
- 3- Convention 2024-2026 avec la FDGDON – Lutte contre les frelons asiatiques
- 4- Demande de subvention exceptionnelle Olympiades Saint-Jean d'Elle
- 5- Demande de subvention groupe scolaire pour classe transplantée sans nuitée

- 6- Création de poste
- 7- Adressage : complément à la délibération du 12/07/2023  
Informations et questions diverses

Muriel TILLARD est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation des procès-verbaux du 23 et du 29 janvier 2024**

Bernard HOUSSIN a relevé dans le PV du 23 janvier, lors du point sur la présentation de la médiathèque, que « le montage du projet pourrait être participatif ». Il demande ce que cela signifie. Madame le Maire explique que des habitants volontaires pourraient participer à la réflexion sur le projet, grâce à des groupes de travail, comme cela a été le cas dans le cadre du diagnostic sur les seniors. A ce sujet, elle informe le conseil que le projet d'Habitat partagé a été retenu par la conférence des financeurs, ce qui apportera à la commune une aide financière en fonctionnement à hauteur de 60 000 € par an pendant 6 ans. Cela permettra d'avoir du personnel pour organiser des animations et activités à l'attention notamment des seniors qui seront locataires des logements intergénérationnels et inclusifs. Bernard HOUSSIN ne se souvient pas que le devenir de la salle annexe ait été évoqué lors de ce conseil. Madame le Maire indique que c'est bien le cas.

Les procès-verbaux sont approuvés par 18 voix pour et 2 voix contre.

### **1 - Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)**

Madame le Maire donne la parole à Maurice LEPLATOIS afin de présenter les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 1<sup>er</sup> au 9 février 2024 selon les modalités suivantes : diffusion de l'information sur internet (Citykomi et site de la commune) et par affichage en mairie, donnant la possibilité d'expression des habitants par voie de messagerie.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Ensemble de la commune pour le solaire sur toitures
- Solaire sur terrain pollué / friche des parcelles AC29 et AC83 (partie nord), commune déléguée de Saint-Jean-des-Baisants
- Ensemble de la commune pour la géothermie de surface

Maurice LEPLATOIS précise que la surface du terrain pollué / friche, situé à proximité des lagunes de la station d'épuration, est d'environ 4 500 m<sup>2</sup>.

François EVRAD rejoint l'assemblée à 18 h 49.

Bernard HOUSSIN demande pourquoi la méthanisation n'apparaît pas dans la proposition alors qu'elle était mentionnée dans le document de concertation. Maurice LEPLATOIS indique que des élus ont fait remonter les nuisances apportées par la méthanisation. Bernard HOUSSIN pense que les nuisances sont minimales à côté de l'intérêt économique. Pour lui l'odeur est limitée lors de la méthanisation. Pour Elise DEBROISE GAUTIER ces nuisances sont loin d'être négligeables. Carole MARGUERITE la rejoint et fait remarquer que les passages de véhicules risquent d'abîmer la voirie. Marie-Hélène GOSSELIN pense que l'on ne peut pas ignorer les nuisances. Magali NORMAND souhaiterait une précision ; le fait ne pas apparaître dans les ZAEnR ne génère-t-il pas une interdiction ? Maurice LEPLATOIS indique que ce n'est pas le cas ; la commune indique ses préférences. La question des panneaux photovoltaïques est également abordée. Elise DEBROISE GAUTIER rappelle que la Région Normandie ne souhaite pas l'implantation de ces structures en milieu agricole, préférant favoriser les panneaux sur toiture.

Madame le Maire propose un vote concernant l'ajout éventuel de la méthanisation dans la délibération. Le résultat est le suivant : 15 contre l'ajout de la méthanisation, 2 pour et 3 abstentions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme Perrine Serre, Secrétaire générale et référente préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Manche, ainsi qu'à la communauté d'agglomération SAINT-LÔ AGGLO

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

## 2 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Saint-Lô Agglo pour des travaux d'entretien d'équipements sportifs communautaires

Madame le Maire présente au conseil le projet de convention.

D'une durée de 3 ans, celle-ci a pour objectif de permettre à la commune de procéder à divers petits travaux au niveau des vestiaires de football dans la limite d'un plafond annuel de 500 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Saint-Lô Agglo.

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

## 3 - Convention avec la FDGDON – Lutte contre les frelons asiatiques 2024 - 2026

Madame le Maire présente au conseil le projet de convention triennale.

Celle-ci a pour objectif de continuer à participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques.

Le montant annuel de participation à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 190 €. Le montant annuel pour la destruction est fonction de la décision annuelle sur le choix de l'opérateur et du nombre d'interventions.

En 2023, le montant total versé à la FDGDON était de 3 826 € pour 43 destructions.

En 2022, le nombre de destructions était de 72.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention
- Autorise Madame le Maire à désigner annuellement un opérateur (plus deux en suppléance) en fonction des offres proposées.

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

#### 4 - Demande de subventions exceptionnelles aux 5 comités des fêtes de la commune nouvelle pour les Olympiades 2024

Madame le Maire présente au conseil la demande de subvention.

Pour un budget de 8 650 €, il est demandé une participation de la commune à hauteur de 750 €, soit 150 € par comité. Les comités des fêtes apporteront une contribution de 2 500 € au total.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte cette demande de subvention (sous réserve que cette animation ait lieu)
- Approuve le montant attribué de 150 € pour chacun des 5 comités des fêtes

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

#### 5 - Demande de subvention pour une classe transplantée sans nuitée

Les enseignants du groupe scolaire « Jean Préroux » sollicitent une subvention pour le projet d'une classe transportée sans nuitée « équitation » en mai et juin 2024.

Ce projet a pour objectif la découverte de la pratique de l'équitation, l'environnement du cheval ainsi que les soins à apporter aux animaux. Il concernerait 129 élèves.

Il est sollicité une subvention d'un montant de 3 134 € (soit 25 € par élève) sur un budget total de 8 907 €. Les familles participeraient à hauteur de 10 € par élève pour les deux jours.

Il est précisé que la commune prendra également en charge le coût du transport (environ 1000 €)

Il est proposé une participation de la commune à hauteur de 20 € par élève.

François EVRAD pensent que les familles peuvent participer un peu plus. La subvention pourrait être ramenée à 15 € par élève. D'autres conseillers approuvent. Elise DEBROISE GAUTIER pense que 15 € de participation par famille au lieu de 10 € souhaités cela représente déjà un effort. Il ne faudrait pas que des familles ne participent pas pour des raisons financières.

Suite au débat, Madame le Maire propose de délibérer sur une subvention de 15 € par élève.

Après délibération, le conseil municipal,

DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par élève participant à la classe transplantée sans nuitée.

La subvention sera versée sur le compte de l'Association du Club Sportif du groupe scolaire.

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstentions : 6</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

Le conseiller ayant voté « contre » précise qu'il est contre le montant voté mais non contre l'attribution de la subvention elle-même.

## 6 - Création d'un emploi permanent

Madame le Maire propose de créer un poste permanent à temps non complet, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27 h 45 / 35).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27 h 45 / 35).

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

## 7 - Adressage

Madame le Maire rappelle la délibération du 12 juillet 2023 concernant la dénomination des voies dans le cadre du travail sur l'adressage.

Elle donne la parole à Isabelle MOUCHEL et Rachel LEBEHOT, qui réalisent ce travail conséquent.

Celles-ci précisent que la numérotation vient juste d'être finalisée. Des noms d'impasses ont dû être ajoutés. Suite à une interrogation de Jérôme LEBAS, il est précisé qu'il faut au minimum 3 maisons pour avoir une impasse. Les communes limitrophes ont été contactées concernant certaines voies, afin d'avoir dans la mesure du possible le même nom. Il est rappelé que Précorbin était en métrage, ce qui ne sera plus le cas afin d'avoir une unité sur toute la commune nouvelle. La Base Adresse Locale devrait être validée en juin. La mise en place des panneaux pourrait avoir lieu à partir de septembre. Bernard HOUSSIN intervient ; il pense que le nom de route de la Drôme aurait été plus pertinent que celui de route de l'Aure.

Madame le Maire indique qu'un travail de communication important envers les habitants devra avoir lieu, avec notamment des réunions publiques dans chacune des communes déléguées. Elle adresse un grand merci à Isabelle MOUCHEL et Rachel LEBEHOT pour le travail réalisé. L'assemblée les applaudit.

Il est demandé de délibérer afin d'acter la création de nouvelles dénominations de voies et d'apporter des modifications pour quelques autres.

**Créations :**

<b>Commune déléguée</b>	<b>Ancienne dénomination</b>	<b>Nouvelle dénomination</b>
Précorbin		Impasse des Lauriers
Précorbin		Impasse des Freesias
Saint-Jean-des-Baisants	Route de la Libération	Impasse des Orchidées
Saint-Jean-des-Baisants	Hauts vents du Bourg	Impasse des Lupins

**Modifications:**

<b>Commune déléguée</b>	<b>Dénomination votée le 12/07/2023</b>	<b>Nouvelle dénomination</b>
Notre-Dame-d'Elle	Rue de l'Elle	Impasse de l'Elle
Précorbin	Impasse du Calenge	Route du Mesnil Reine
Saint-Jean-des-Baisants	Rue du Bruley	Rue Le Bruley
Saint-Jean-des-Baisants	Impasse du Quesnot de Bas	Impasse du Quesnot de Haut
Saint-Jean-des-Baisants	Impasse de la Verte Vallée	Impasse des Mimosas
Saint-Jean-des-Baisants	Chemin des Jonquilles	Rue des Jonquilles
Saint-Jean-des-Baisants	Chemin des Azalées	Rue des Azalées
Saint-Jean-des-Baisants	Rue de la Chaumière	Rue des Epinets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les changements apportés à l'adressage figurant ci-dessus.

<b>Vote :</b>			<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

## INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part au conseil de différentes informations.

### - **Projet Médiathèque**

Mme LEROY de la DRAC a été reçue en mairie le 22 février. M. BLANCHE, de la Bibliothèque départementale de la Manche (BDM) était également présent. Mme LEROY pense, tout comme la BDM et la directrice du service culturel du département, que la salle des fêtes est le lieu idéal. Concernant l'investissement, la DDG (dotation globale de décentralisation) pourrait s'élever à 35 % (voir plus du fait de possibilités de bonification en termes développement durable). Les fonds verts, la DSIL et le département complèteraient ce financement. La DGD pourra financer, outre les travaux, le mobilier, l'informatique, tablettes, installations informatiques, les collections. Elle pourra aider également au financement de coûts de fonctionnement (70 à 80 % les trois 1ères années puis dégressivité). Une étude de faisabilité est très fortement conseillée. Le CAUE est en mesure de nous accompagner, un premier rendez-vous aura lieu prochainement. Nous participerons également à des visites de médiathèques innovantes organisées par la BDM (Ille-et-Vilaine, Calvados). En parallèle le projet culturel est à travailler de manière exigeante. L'embauche d'une personne est conseillée au plus tôt pour ce travail. Il n'y a pas de financement possible pour un poste sur cette phase. Un stage de fin d'études de 3-4 mois nous paraît une piste intéressante en attendant l'embauche Nous avons reçu Mme LEMOINE et Thierry LEROY dernièrement afin d'évoquer le projet, ainsi que le déménagement provisoire qui aurait lieu dans la salle annexe. L'accueil prochain d'une personne en service civique est envisagé, cela nécessite cependant un nombre d'heures suffisamment important dans une seconde collectivité.

### - **Villages d'avenir**

Un rendez-vous a eu lieu le 21 février avec Mme SERRE, Secrétaire générale de la Préfecture, et Mme NAËL. Un échange a eu lieu concernant les besoins d'appui en ingénierie, notamment sur les abords des logements Manche Habitat et sur tous les autres projets. Deux cheffes de projets sont recrutées afin d'accompagner les collectivités de la Manche retenues (37 communes). Un rendez-vous aura lieu prochainement avec la première cheffe de projet recrutée, Mme Hélène DEBROISE, rencontrée le 12 mars à l'occasion d'une réunion à la DDTM. Un point a également été fait concernant nos dossiers DETR et DSIL. A la demande de Bernard HOUSSIN, Madame le Maire rappelle les projets concernés.

### - **Crédit Agricole**

A l'occasion de la visite des locaux le 20 février dernier, en vue de chiffrer les travaux à réaliser pour permettre l'accueil des nouveaux commerçants, nous avons appris que les travaux du distributeur automatique de billets (DAB) allaient devoir être décalés au 22 avril au lieu de mars en raison d'un problème de livraison d'une porte. La commune pourrait réaliser les travaux à partir du 15 mai. Carole MARGUERITE pense qu'il sera important de bien communiquer sur les dates de fermeture du DAB quand celles-ci seront confirmées.

### - **Terrain AB 33 (Projet Maison des aidants)**

Les domaines ont estimé la valeur du terrain (total : 3561 m<sup>2</sup>) à 8 à 10 € le m<sup>2</sup>

### - Avenir des mairies déléguées

Une réflexion est en cours. Une visite a eu lieu avec Mme OZOUF GASCOIN du CDHAT. Une proposition d'accompagnement va nous être adressée. Voici les utilisations pressenties par site :

- Notre Dame d'Elle : vendre la mairie et le logement et restaurer le garage aux moindres frais
- Précorbin : mairie + salle : pour louer T3 / 2 terrains constructibles à côté pourraient être vendus
- Rouxeville : attenant à salle des fêtes : gîte / couchage avec ou sans location de la salle
- Vidouville : potentiel logement avec mezzanine (T3). Terrain : assainissement conjoint avec la salle.

### - Ateliers

Le projet a été retravaillé et le nouvel appel d'offres va être prochainement lancé.

### - Personnel Services Techniques

Alain JEANNE partira en retraite le 1<sup>er</sup> avril, sous réserve de l'accord de la CNRACL (caisse de retraite). Dominique GUILLET quittera la collectivité à la même date, par voie de mutation vers la Ville de Saint-Lô.

### - Problème géothermie au niveau des écoles.

Madame le Maire donne la parole à Maurice LEPLATOIS. Celui-ci rappelle les dépannages coûteux et inefficaces réalisés. 3 demandes de devis ont été effectuées pour remplacer la pompe de forage. Un petit groupe de travail a mené une réflexion concernant l'entretien des puits. Un nettoyage conséquent est nécessaire, ce qui a orienté le choix vers d'autres prestataires (HOUSSET et FRANKEAU) que celui avec qui nous avons travaillé jusqu'à présent (LAFOSSE). Le nettoyage sera finalisé le 14 mars. Ces problèmes ont engendré un surplus de consommation d'eau conséquente (environ 1500 m<sup>3</sup>). Ce surcoût s'ajoute à celui des factures de dépannage. Karina DRIEU demande ce qu'il en est de la maintenance. Maurice LEPLATOIS précise qu'un nouveau contrat va être proposé rapidement.

### - Vote du Budget

Celui-ci est prévu Mardi 9 avril à 18 h 30, en présence de M. CAMUS, Conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie.

### - Elections européennes

Elles auront lieu le Dimanche 9 juin. Madame le Maire demande à chacun des maires délégués d'organiser son bureau de vote.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire répond à trois questions posées par Bernard HOUSSIN.

*Que devient le projet d'inscription sur la commune des espaces préférentiels pouvant accueillir différents types d'énergie renouvelable ?*

Ce point, qui devait être inscrit à l'ordre du jour, a été ajouté en début de réunion. Il n'apparaissait pas sur la convocation en raison d'une erreur matérielle.

*Dans le compte rendu du 23/01, il est mentionné que la halle sportive aurait une surface de 646 m2 et la salle sportive/dojo de 196 m2. Plus loin dans le texte, il est mentionné que les dimensions du dojo seraient de 8x8 ou 8x10 ?*

Il s'agit des dimensions des tatamis et non de la salle de Dojo.

*Dans le compte rendu du 23/01 il est précisé que la salle des fêtes de Saint Jean des Baisants deviendrait la médiathèque, d'en faire un lieu plus convivial et que son annexe servirait de lieu pour des services, des échanges dans le cadre de l'habitat inclusif. Où auront lieu les activités qui se déroulent actuellement dans la salle des fêtes et son annexe (repas de famille, repas du club Amitié-Loisirs, repas des associations, activités du club Amitié-Loisirs, activités sportives, téléthon....) ?*

La réflexion est en cours, des solutions seront trouvées afin que chaque activité puisse se poursuivre. Ces solutions seront majoritairement provisoires en attendant que des locaux adaptés soient aménagés.

Madame le Maire répond à trois questions posées par Rachel LEBEHOT.

*Lotissement Bellevue : pourquoi n'affiche-t-on pas le prix en TTC sur le panneau car il est en HT  
À combien revient le prix du mètre carré finalement et combien de lots réservés ?*

Comme nous l'avons déjà précisé, le prix des terrains des lotissements est toujours affiché en H.T. Le taux de TVA applicable sera de 20 %, à l'exception des parties de 4 parcelles situées en zone non constructible. Sur ces parties c'est un droit de mutation qui sera appliqué, avec un taux de 5,80 %. 4 parcelles sont réservées et nous avons une option pour trois autres. Plusieurs agences immobilières, ainsi que des constructeurs vont nous aider dans la commercialisation des lots.

*La commémoration du 80ème : Il y a t'il des choses de prévues sur St Jean d'elle ?*

Thierry LEROY, bénévole de la Médiathèque, travaille sur le 80<sup>ème</sup> anniversaire. Il doit prendre contact avec les présidents des anciens combattants. Si certaines personnes veulent se rapprocher de lui, elles seront les bienvenues.

*Concernant les écoles, pouvez nous dire ce qu'il en est de la fermeture de classe si y a fermeture ?*

Un rendez-vous a eu lieu avec l'inspection académique. Nous avons exposé les arguments en faveur du maintien de la classe, en faisant part de la dynamique communale et des différents projets. Des courriers ont été adressés au député, ainsi qu'au ministre de l'Education nationale. La décision finale sera prise en juin.

Madame le Maire lève à séance à 20 h 45.

Le Maire ou son représentant	Signature	Le Secrétaire	Signature
Marie-Pierre FAUVEL		Muriel TILLARD	



*Muriel Tillard*